

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Accusé de réception en préfecture  
066-216600726-20250411-DCM2025-15-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

*2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 05 Avril 2025  
Le Conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de présents.*

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Date de convocation : 05 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Bruno Cagny, Paul Miffre  
Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney  
Procurations : NEANT  
M Bruno Cagny est élu (e) secrétaire de séance.

**DCM2025-15 : Convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine du Département dans le cadre du PLAN OBJET 66 – Eglise Saint Barthélémy de Bajande-Estavar**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CCRP) du Département a programmé une intervention dans le cadre du Plan-Objet 66 concernant la conservation préventive et curative d'une pièce d'orfèvrerie de l'église Saint Barthélémy de Bajande-Estavar.

Le Plan-Objet 66 est financé par le Département des PO, avec une aide financière de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et de la DRAC Occitanie, ce qui permet que cette action ne donne lieu à aucune participation financière de la commune.

Ainsi, des restaurateurs spécialisés interviendront sur un calice du 17<sup>ème</sup> siècle et sa patène.

Il convient de contractualiser cette action par une convention.

Le Maire demande à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- D'approuver la convention relative à l'intervention du CCRP dans le cadre PLAN-OBJET 66 concernant la conservation préventive et curative d'une pièce d'orfèvrerie de l'église Saint Barthélémy de Bajande-Estavar (calice et sa patène);
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,  
Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :